



QUESTIONNAIRE SECURITE ET HYGIENE LOGISTIQUE : CHAUFFEURS LIVREURS

Code : SF_E_RH_04
DOC_PREV_N03_P01

Version : 01

Date : 04/09/2020

NOM :

POSTE :

PRENOM :

DATE et SIGNATURE :

SECURITE GENERALE

(Cocher les bonnes réponses)

1 – Puis-je être tenu responsable d'un accident dont je serais moi-même victime, ou que j'aurais causé à autrui ?

- Oui, c'est écrit dans le code du travail
- Non, c'est l'entreprise qui est responsable dans ces cas là

2 – Mon supérieur est-il autorisé à m'IMPOSER le port d'équipements de protection individuelle (casque, gants, chausures de protection, etc...) ?

- Oui, car il a obligation d'assurer ma sécurité par tous les moyens
- Non, pas si j'estime que l'équipement me gêne dans mon travail

3 - Quelles sont les conditions nécessaires pour pouvoir utiliser un engin à « conducteur porté » (chariot élévateur, tracteur de rolls) ?

- Mesurer plus d 1m60
- Avoir bénéficié d'une formation spécifique (par un organisme ou une personne agréée)
- Avoir reçu une autorisation écrite de mon employeur
- Etre apte médicalement par le médecin du travail à la conduite de l'engin
- Il n'y a pas d'obligation si mon responsable me dit que je peux l'utiliser, à condition de se montrer très prudent

4 - Concernant le comportement à adopter pour la conduite d'un engin de manutention mécanique :

- J'actionne le signal sonore dès que je franchis une porte ou une zone sans visibilité
- Il faut toujours pousser un tire-palette, fourches en avant
- Les piétons sont prioritaires sur tous les engins
- Je dois m'assurer que les charges sont équilibrées et qu'elles ne risquent pas de tomber
- Je peux dépasser le poids limite autorisé sur un engin si je fais attention pendant le voyage

5 - Dans certaines circonstances (exemple, si je ne dois pas déplacer la charge très loin), puis-je dépasser la charge maximale prévue pour un transpalette électrique ?

Oui

Non

6 - Suis-je obligé de me soumettre aux exercices d'alerte et d'évacuation organisés sur le site ?

- Oui, quel que soit le moment
- Non, pas s'il y a beaucoup de travail ou si je suis pressé

7 – Concernant la consommation d'alcool et de drogue :

- L'alcool modifie mes perceptions, notamment la perception du froid
- L'alcool ou la drogue peuvent me faire adopter des comportements dangereux
- Il est strictement interdit d'être sous l'effet de l'alcool ou de la drogue au moment de prendre mon poste

8 – La personne ci-dessous respecte-t-elle les règles élémentaires pour lever correctement une charge ?



Oui

Non

9 – Quel est le risque encouru à ne pas appliquer les bonnes règles pour lever une charge ?**10 – Suis-je autorisé à déposer du matériel devant les issues de secours, si c'est pour moins de 2 h ?**

- Oui, mais 2h est le maximum
- Non, et d'ailleurs je signale à un responsable ce genre de situations à risques pour qu'il la corrige

11 – Le casque de sécurité sert à :

- Me protéger la tête en cas de chute d'un carton, ou boite de conserve
- Me protéger contre le froid

12 – Je peux passer juste à côté de quelqu'un en train de gerber une charge, si je le préviens pour qu'il fasse attention au moment où je passe :

- Oui, car il va se montrer vigilant, et je peux être pressé
- Non, je respecte une zone de 2 m autour de lui, ou alors j'attends qu'il ait terminé

13 – Concernant le comportement à adopter au sein des dépôts :

- J'emprunte les portes et itinéraires piétons
- Si je décèle une situation dangereuse, j'interviens ou j'alerte un responsable
- J'ai le droit de fumer sur les quais, c'est à l'extérieur des locaux de stockage !

14 – Je descends de la cabine de mon camion :

- En « glissant », face à la route
- De dos, en respectant la règle des 3 points d'appui

15 – Qu'est-ce que la règle des 3 points d'appui ?

- Pour monter ou descendre de la cabine, j'ai 3 points de contact avec la cabine : 2 pieds et 1 main, ou 2 mains et 1 pied
- Il faut compter jusque 3 avant de descendre, pour avoir le temps de bien observer la route

16 – La chute depuis le hayon au moment de décharger, cela peut être très grave.

- C'est très rare, heureusement que cela n'arrive jamais
- C'est arrivé une fois, pour un chauffeur Livreur de Sysco France
- Cela arrive plusieurs fois par an. A chaque fois, cela pourrait causer un décès !

17 – Si j'ai un accident chez le client, je ne peux rien y faire, ce n'est pas de ma faute. Je ne maîtrise pas les conditions de livraison.

- Vrai, il n'est malheureusement pas possible d'agir
- Faux, 96 % des accidents sont liés au comportement de la victime, y compris chez le client

18 – Quelle est la bonne position pour lever correctement une charge ?**19 – Pour gagner du temps, il vaut mieux essayer de faire les trajets en 1 fois avec le diable, même s'il est très chargé**

- Vrai, si les colis tombent, je pourrai les ramasser, cela n'abîme pas trop la marchandise



QUESTIONNAIRE SECURITE ET HYGIENE LOGISTIQUE : CHAUFFEURS LIVREURS

Code : SF_E_RH_04
DOC_PREV_N03_P01

Version : 01

Date : 04/09/2020

Faux, les diables trop chargés sont responsables de beaucoup d'accident, notamment dans les escaliers. Il vaut mieux faire plusieurs voyages

20 – Lorsque je prends possession de mon véhicule :

- Je relève l'heure et le kilométrage
- Je vérifie que le matériel nécessaire aux livraisons est présent (diable, transpalette et extincteur)

21 – Concernant les comportements à adopter pendant les tournées :

- J'ai le droit d'écouter mon lecteur MP3/MP4 pendant mes livraisons
- J'ai le droit de ne pas respecter les temps de pause réglementaires en cas de retard
- Je n'hésite pas à m'arrêter si je me sens mal ou en cas de gros coup de fatigue

22 – Lorsque je manipule les échelles :

- Je porte des gants, mes mains sont en sécurité
- Je manipule l'échelle uniquement par la poignée frontale prévue à cet effet
- Si je positionne mal mes mains, je peux fracturer ou me couper les doigts

23 – Si j'ai un sinistre avec mon véhicule :

- Si j'estime que les dégâts ne sont pas importants, ce n'est pas la peine d'en parler
- Chaque sinistre est important, j'informe mon responsable

24 – Concernant la conduite :

- Je fais attention à respecter les distances de sécurité avec les voitures qui me précèdent
- Si je consomme de l'alcool, je peux causer un grave accident
- Tolérance zéro pour l'alcool et les stupéfiants : c'est interdit !
- L'usage du téléphone en conduisant est interdit



QUESTIONNAIRE SECURITE ET HYGIENE LOGISTIQUE : CHAUFFEURS LIVREURS

Code : SF_E_RH_04
DOC_PREV_N03_P01

Version : 01

Date : 04/09/2020

HYGIENE / CHAINE DU FROID

(Cocher les bonnes réponses)

1 – Quelle doit être la température maximale acceptable dans le compartiment négatif du camion ?

-18°C

-20°C

-22°C

2 – La température du compartiment positif du camion doit être compris entre quelles valeurs ?

Entre -1°C et +5°C

Entre -1°C et +3°C

Entre 0°C et +4°C

3 – Quelle est la température maximale acceptable entre 2 unités de vente pendant le déchargement ?

-12°C

-15°C

-18°C

-22°C

4 – Quelle doit être la température au cœur d'un steak haché ou d'un tartare de bœuf frais ?

Entre -1°C et +5°C

Entre 0°C et +3°C

Entre 0°C et +4°C

5 – Les risques de rupture de la chaîne du froid sont :

Une prolifération des microbes

Oui

Non

Une dégradation de l'aspect du produit

Oui

Non

Aucune conséquence

Oui

Non

6 – Les rideaux de déperdition servent à :

- Cacher l'intérieur de la caisse
- Éviter l'entrée d'air chaud et humide à l'intérieur de la caisse
- Éviter la sortie du froid de la caisse

7 – Lors de la livraison et en l'absence du client, la dépose est autorisée lorsque :

- Nous avons l'accord du client et j'ai accès aux chambres froides pour déposer les commandes à température adéquate
- Nous avons l'accord du client mais pas l'accès à l'établissement
- Nous avons l'accord du client pour déposer la marchandise à l'extérieur de l'établissement
- J'ai accès à l'intérieur de l'établissement mais pas aux zones froides

8 – Quels sont les contrôles à effectuer lors d'une reprise de marchandises ?

- Contrôle de la température
- Contrôle du bon de commande
- Contrôle des DLC/DLUO
- Contrôle de l'intégrité de l'emballage / étiquetage

9 – Est-il possible de reprendre la marchandise d'une livraison ultérieure sans bon de reprise ?

Oui

Non

Questionnaire corrigé par :

Signature Correcteur :

Le:

Signature Salarié: